

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Puy de Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

| Nombre de membres | | | |
|------------------------------|-------------|----------|--------|
| Afférents au Comité Syndical | En exercice | Présents | Quorum |
| 85 | 85 | 45 | 43 |

Date de convocation du Comité Syndical
23 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège
23 septembre 2022

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 45
Nombre de délégués ayant voté pour : 47
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

SEANCE DU
29 SEPTEMBRE 2022

Le 29 septembre 2022 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Maison de la Culture et de la Convivialité à La Roche-Noire, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Alain LAGRU est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, FRACHEBOIS Gaylord, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LANGLAIS Gérard, PELLETIER Sophie, RAYMOND Isabelle, BIONNIER Cédric, SAUSSAC Cyril.

Billom Communauté : DEGOILLE Michel, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, DELAIRE Elisabeth, NERON David.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, TIXIER Dominique, FUENTES Carmen, LE GOUGUEC Franck.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : CANUTO Stéphane, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : DEVAUX Alexandre, DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothée.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, DURIF Gilles, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal, MEYNIER Cédric, PEREIRA Joao, GUILMAN Marie-Aimée.

Pouvoirs :

- Mme Andrée ROBERT donne procuration à M. Alain LAGRU (Mond'Arverne Communauté)
- M. David GAYET donne procuration à M. Gilles MAS (CC Plaine Limagne)

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

| | <i>A l'ouverture de la séance</i> | <i>A compter de la délibération n°38</i> |
|------------------------------|-----------------------------------|--|
| Nombre de délégués présents | 45 | 46 |
| Nombre de pouvoirs | 2 | 2 |
| Nombre de suffrages exprimés | 47 | 48 |

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20220929-DEL2022-31-DE
Date de télétransmission : 10/10/2022
Date de réception préfecture : 10/10/2022

Thème : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Dél. 2022-31 : Réélection d'un Vice-Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivant ;

VU la délibération n°2020-23 du Comité Syndical en date du 17 septembre 2020 portant fixation du nombre de Vice-Présidents ;

VU la délibération n°2020-24 du Comité Syndical en date du 17 septembre 2020 portant élection des Vice-Présidents ;

VU la démission de Mme Amélie LUBIONDO de ses fonctions de Vice-Présidente ;

VU l'acceptation de la démission susmentionnée par le Préfet en date du 17 mai 2022 en application des articles L.2511-2 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de de pourvoir au remplacement de Mme Amélie LUBIONDO concernant ses fonctions de Vice-Présidente ;

CONSIDÉRANT que l'élection de chaque vice-président est un scrutin uninominal à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, en cas d'égalité des voix l'élection est acquise au plus âgé ;

Le Président rappelle que, par délibération du 17 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé de fixer à 8 le nombre de Vice-Présidents du Syndicat du Bois de l'Aumône.

Le Président propose de procéder à l'élection d'un Vice-Président à la majorité absolue, après appel à candidature, en remplacement de Mme Amélie LUBIONDO. Il précise que l'ordre des Vice-Présidents préalablement établi sera maintenu.

M. Frédéric MARTIN se porte candidat.

M. Frédéric MARTIN, ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président du Syndicat du Bois de l'Aumône.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : PREND ACTE des résultats de l'élection du 2^{ème} Vice-Président du Syndicat du Bois de l'Aumône.

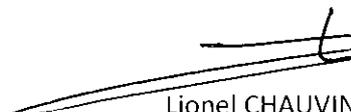
Article 2 : Monsieur Frédéric MARTIN est proclamé 2^{ème} Vice-Président du Syndicat du Bois de l'Aumône.

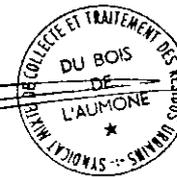
Article 3 : Monsieur Frédéric MARTIN est proclamé membre de droit du Bureau Syndical du Syndicat du Bois de l'Aumône.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,


Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20220929-DEL2022-31-DE
Date de télétransmission : 10/10/2022
Date de réception préfecture : 10/10/2022